



**SYNDICAT CGT DES MINISTÈRES
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL**

**CLC DSI
lundi 09 octobre 2017
Compte-Rendu**

Participants :

- Administration :
 - Hélène BRISSET
 - Christophe ROUQUIE
 - Marc DIJOUX
 - Sylvie JIMENEZ
 - Sylvain FORTHOMME
 - Xavier ASPERGE
 - Yann-Fanch MADAULE
- Syndicats :
 - CGT :
 - Christophe CHALVET
 - Cécile DANIEL
 - Nathalie FONTAINE
 - Paula SAEZ
 - UNSA-ITEFA :
 - Raphaël COMBEAU
 - CFDT :
 - Aude NGUYEN

Sujets proposés par la direction

- 1 - Évolutions internes DSI : point d'avancement sur les travaux en cours concernant le bureau support et la mise en œuvre de la réorganisation au sein de la SDPSI
- 2 - Incubateur des MAS : lancement des premiers projets sélectionnés
- 3 - Bilan social DSI 2016

Sujets supplémentaires demandés par la CLC-CGT

- 4 - Télétravail : point d'étape sur sa généralisation au-delà de la démarche expérimentale : où en est-on à la DSI ?
- 5 - Contractuels en CDD à la DSI : modalités du renouvellement/non renouvellement des contrats à l'œuvre (3 ans + 3 ans ?, délai d'information préalable en cas de renouvellement / non renouvellement, critères de passage en CDI, motivations des refus s'il y en a eu)
- 6 - Santé et sécurité au travail : nomination d'un assistant de prévention

1) Evolutions internes DSI

1. BSU

On nous présente la réorganisation du bureau BSU (Bureau du Support Utilisateurs) qui va être mise en place en 3 étapes. Nous nous assurons qu'elle a bien fait l'objet d'une concertation avec les agents du bureau.

La CGT demande si les agents sont tous positionnés sur un poste dans les nouveaux pôles.

Point d'attention : 2 agents ne sont pas encore positionnés. Pour l'un, l'entretien est en cours. Pour l'autre, l'entretien est à venir.

Les déménagements vont avoir lieu en 3 étapes;

Point d'attention : La CGT demande des conditions d'hébergement correctes : pas d'open space, surface suffisante... Ceci d'autant plus que les agents vont devoir déménager plusieurs fois.

2. SDPSI

La nouvelle organisation va être mise en place. Elle va occasionner des déménagements de la moitié des agents. Nous demandons que ces derniers en soient informés suffisamment tôt et consultés.

La CFDT demande si des formations sont prévues à l'occasion du marché PIRAMID. En effet, cela implique une nouvelle organisation au niveau de l'environnement d'intégration. De plus, des normes pour les applications seront-elles mise en place ?

La directrice indique que le processus de mise en production doit être revu et qu'un groupe de travail "I2P-chefs de projet" sur l'intégration est en cours.

Un cadre de cohérence technique va être créé pour permettre une industrialisation de l'intégration.

Point d'attention : la dernière fois qu'un cadre de cohérence technique nous a été annoncé, c'était à l'occasion de la création d'I2P, c'est-à-dire il y a 3 ans, et nous l'attendons toujours... Une des raisons peut être de la souffrance au travail qui transparait chez les chefs de projet et les agents d'I2P...

2) Incubateur

Un appel à candidature a été lancé auprès de l'Administration Centrale, les DRJSCS, les ARS et les DIRECCTE. 138 candidatures ont été reçues. 4 projets ont été retenus.

Un ou deux développeurs vont travailler par projet le *Tech Lead* et le *Product Owner* seront mutualisés.

Point d'attention : Nous demandons que ce petit groupe d'une dizaine de personnes ne travaille pas seul dans son coin mais que leur expérience soit partagée avec l'ensemble des agents de la DSI. Il faut éviter une DSI à deux vitesses.

3) Bilan social

1. Télétravail

La démarche a été initiée au sein de SDISU, au début de cette année, en attendant l'arrêté ministériel et la note de service (juillet 2017). 22 candidatures ont été reçues et 22 conventions sont en projet.

En juillet et août, la MITECH, la MIPIL et SDPSI ont été sollicitées.

Dans la note de service, l'équipement conseillé pour un télétravailleur est un PC ultraportable, une station d'accueil et un écran 22 pouces.

Un comité de suivi va être réuni. Il ne l'a pas été depuis décembre 2016.

2. Contractuels

Depuis la circulaire Le Branchu de 2013, la réglementation s'est assouplie. Il est possible maintenant de recruter en CDI pour des métiers à compétence rare.

Le BRHAF sollicite le responsable des agents contractuels en CDD, un an avant la fin du contrat afin qu'il indique s'il compte renouveler ou non celui-ci.

Actuellement, sur 90 contractuels à la DSI, 30 sont en CDD.

Quand le contrat n'est pas renouvelé au choix du responsable, la DSI informe l'agent.

Point d'attention : en fonction de ces informations données par la Direction, n'hésitez pas à nous contacter si le renouvellement de votre contrat pose problème.

4) Assistant de prévention

En interne à la DSI, il est prévu un binôme pour les deux volets concernés :

- Sécurité : Chargé de la mission "maîtrise des risques" (Direction)
- Santé : Chargé de développement RH (BRHAF)

Point d'attention : depuis l'instruction du 30 janvier 2017 qui demande à chaque directeur d'administration centrale, de nommer un assistant de prévention, la CGT déplore qu'il n'y ait toujours pas de lettre de cadrage ni de formation des agents chargés de la prévention au sein de la DSI. Rien non plus n'est mis en place en matière de risques psychosociaux. Nous ne disposons pas non plus de bilan des actions de prévention.